

sans allaient arriver dans Bucharest, et qu'un gouvernement provisoire était déjà établi dans la ville de Kazewa. une réunion eut lieu dans le Furstenhof, et invita le prince à jurer immédiatement la constitution. Le prince signa cette fois sans hésiter. Un drapeau national tricolore (bleu, rouge, et jaune), avec le mots *liberté, égalité, fraternité*, fut arboré, et un garde nationale fut formée immédiatement par les efforts des jeunes gens du mouvement.

— Le 25, le prince composa un nouveau ministère ; mais de nouvelles concessions lui étant encore demandées, il résolut d'abdiquer et ne quitter le pays. Il se rendit en effet à Cronstadt, ville de la Transylvanie. Par suite de son abdication, on forma aussitôt un gouvernement provisoire, à la tête duquel se trouve le métropolitain de la Valachie. L'acte constitutionnel, traduit en français, a été envoyé à Constantinople. Des agents diplomatiques ont été également envoyés à Vienne et à Paris. Le consul russe a protesté contre les événements qui viennent de se passer.

— Les dernières nouvelles de Vienne en date du 5 juillet parlent d'un nouveau mouvement républicain.

Les hommes s'usent aussi vite en Allemagne qu'en France ; il y a quelques jours les habitants de Cologne ont brisé les fenêtres de M. de Camphausen, qui, il y a quelques jours les habitants de Cologne ont brisé les fenêtres de M. de Camphausen, qui, il y a quelques semaines, avait, aux acclamations de tous, été chargé par le roi de former un ministère.

A Cassel, l'esprit révolutionnaire ne s'est pas borné à casser des fenêtres, il a essayé des barricades. Le mouvement, dit-on, était républicain ; il a eu lieu à l'occasion de l'élection de l'archiduc Jean, aux fonctions de lieutenant-général de l'empire. Toutefois, le calme a été promptement rétabli.

— La diète de Borne a été saisie, le 10, de la question la plus grave peut-être après l'affaire de la révision du pacte fédéral. Il s'agissait de prononcer la garantie fédérale de la constitution qui a définitivement transformé la principauté de Neuschâtel, en une république formant le 21<sup>e</sup> canton de la confédération. Après une courte discussion, la garantie a été prononcée, par tous les Etats.

— On écrit de Rendsbourg, le 10 : " Il paraît certain que le gouvernement provisoire fera place à une nouvelle autorité qui sera établie par le Danemarck et l'Allemagne ; elle se composera de sept membres, dont trois seront nommés par le Danemarck. L'Angleterre nommera un septième membre qui sera président. On annonce, en outre, que les troupes de

Schleswig-Holstein seront licenciées. "

MM. Proudhon, Pierre Leroux et Cabet protestent avec une sorte d'indignation contre la pensée que les journaux leur ont attribuée de vouloir accompagner les insurgés de juin au lieu de leur déportation. M. l'archevêque de Calcédoine et ses pieux missionnaires de Picpus, qui se sont offerts pour être les compagnons et les consolateurs de ces infortunés, réclament aussi... mais contre l'ordre du jour qui n'a pas permis à l'expression de leur vœu d'arriver tout entière à l'Assemblée nationale. Du prêtre au philosophe, du missionnaire catholique au socialiste, il y a toute la distance d'une vaine parole de fraternité au sacrifice d'un héroïque dévouement.

L'assemblée nationale a décidé qu'une statue serait élevée, à l'Archevêque de Paris dans l'église de Ste. Genevieve.

— On lit dans la *Gazette d'Autvergne* : " Mgr l'évêque d'Amata, qui n'avait pu obtenir son passage gratuit sur les bâtiments de l'Etat pour se rendre en Océanie, vient d'être mandé à Paris par le pouvoir exécutif, qui a fait choix de S. G. pour accompagner les prisonniers transportés dans nos possessions de l'Océanie. Mgr. d'Amata, qui est habituée à remplir les missions de charité et dévouement, s'est empressé d'accepter celle-la qui lui permettra de retourner par la voie la plus courte au milieu de son troupeau. "

— La question du rachat des dîmes et prestations territoriales, bien que décidée par le vote unanime des deux chambres de Bavière, ne paraît pas cependant être arrivée à son terme. L'archevêque de Munich et l'évêque de Bamberg ont vu dans cette mesure une atteinte à la religion catholique, et ont protesté contre cette violation du concordat qui consacre l'inviolabilité des biens de l'Eglise. La publication du recès de la diète actuelle a été suspendue.

— Plusieurs membres des députations rhénanes et westphaliennes viennent de réclamer de l'assemblée constituante, au nom du clergé catholique de ces provinces, l'exécution d'un concordat conclu avec le Saint-Siège, d'après lequel le gouvernement prussien, depuis le 16 mai 1841, est redevable d'une dotation suffisante pour l'entretien des évêques, de leurs chapitres, de leurs séminaires. Des forêts de l'Etat avaient été assignées pour remplir cette dotation. L'on a lieu d'espérer que l'assemblée fera droit à cette réclamation si juste, et qu'on réitère inutilement depuis 26 ans.

**L'abbé Lamennais et le citoyen Proudhon.**

Qui aurait dit il y a vingt-cinq ans que ces deux hommes seraient un jour fatale-

ment unis de doctrines et de pensées : l'un, prêtre catholique, prêchant dans ses livres et dans ses enseignements aux enfants du peuple comme source unique de leur bonheur en ce monde et de leur salut dans le ciel, le respect aux rois de la terre, la soumission aux lois de l'Eglise, nouveau Jérémie pleurant sur l'indifférence religieuse des temps, maudissant la philosophie des encyclopédistes du dix-huitième siècle et de tous les démolisseurs politiques à la suite : l'autre, député montagnard, disciple de Babeuf, professeur d'athéisme, combattant contre Dieu et son Eglise, contre la nature, contre la famille et ses chastes joies, contre la foi religieuse, cette consolation des malheureux, cette richesse du pauvre ; combattant enfin contre toutes les lois divines et humaines, ces grandes mascarades, pour arriver au progrès du socialisme qu'il a rêvé, et couronner sa dernière victoire, dans laquelle l'homme écrasera la divinité.

Qui aurait dit cela il y a vingt-cinq ans, eût certainement passé pour un insigne calomniateur, ou pour un fou que réclamaient les douches de Charenton ; et pourtant celui-là eût dit vrai ; celui-là n'eût pas calomnié le prêtre, l'ami politique du citoyen Proudhon. Depuis Mathán, on n'avait vu descendre si bas un prêtre renégat !

Nous eussions voulu pouvoir taire ce parallèle douloureux ; nous eussions voulu pouvoir ensevelir à jamais dans sa honte cette union monstrueuse de ce qui venait du ciel et de ce que souffle l'enfer ; mais il est des plaies sociales que l'on ne peut guérir qu'en y appliquant le fer chaud de la publicité, et les malédictions de tous les honnêtes gens.

Des hommes se sont mis en révolte ouverte avec la société ; ils se sont armés contre les lois ; cachés derrière des fenêtres, réfugiés dans des caves ou protégés par des barricades, ils ont, quatre jours durant, tué, assassiné des hommes, leurs frères. Ils avaient pour drapeau le rouge symbole de la terreur ; leur devise était : *le pillage et la mort* ; ils ont commis des actes d'une barbarie atroce, inouïe, bornés dans l'histoire des peuples cannibales.

Eh bien vous croyiez peut-être que ces malheurs publics et le deuil des familles remueraient les entrailles de M. Lamennais ; vous espériez que sous la plume acérée de l'écrivain démocrate, vous retrouveriez un peu des souvenirs du prêtre et du divin évangile, quelques douces paroles de pitié pour les veuves et les orphelins, quelques mots de paix et de concorde entre les citoyens ; désabusez-vous, M. de Lamennais ! au lieu de répandre le baume de la conciliation sur ces plaies sai-